



Commande non honorée

Par Isabelle2022

Bonjour,

J'ai signé un devis de commande début juillet pour la fourniture et pose d'une moustiquaire pour une porte fenêtre. Le montant total est de 460?. J'ai donné un acompte de 40 % .

Au téléphone l'entreprise m'a confirmé que la moustiquaire serait posée en 4 semaines maximum. Sur le devis elle a indiqué 4 semaines minimum. J'ai tout de même fait confiance et signé le devis.

A ce jour, aucun travaux n'a été fait malgré plusieurs relances par téléphone. La personne me fait trainer de 15 jours en 15 jours

Il se trouve que je vais quitter cet appartement et l'été étant passé, la moustiquaire de surcroît ne m'est plus utile.

Apparemment ils ont des problèmes de commandes et de livraison.

Que faire dans ce cas ? J'aurais aimé annuler cette commande.

Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ayant signé le bon de commande, et payé un acompte vous êtes engagé.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187
[/url]

Un délai de "... minimum" n'engage l'entreprise à rien de précis. Il aurait fallu noter un maximum...

Pour annuler, il faut vous mettre d'accord avec l'entreprise.